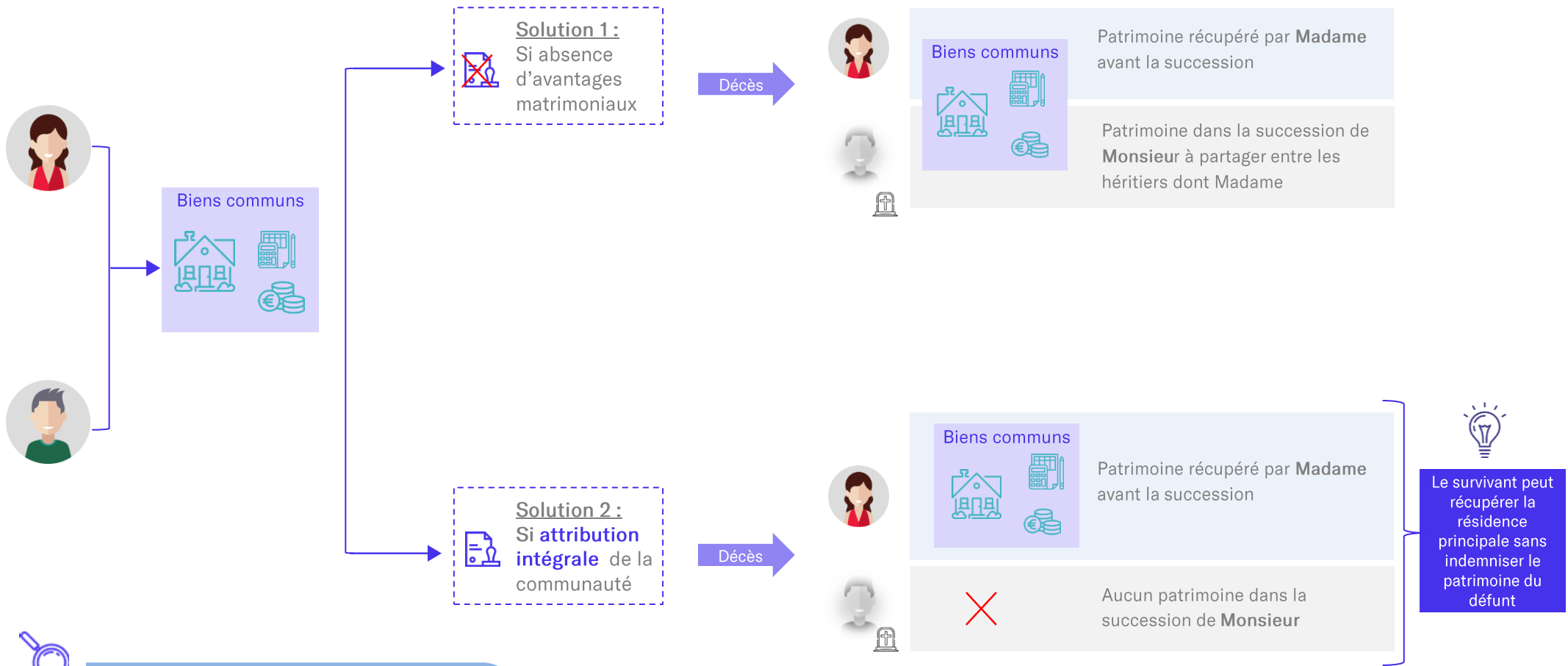


6 La clause d'attribution intégrale (partage inégal)



L'attribution intégrale est une modalité de partage inégal.
Autre exemple de partage inégal : $\frac{3}{4}$ des biens communs pour le survivant et $\frac{1}{4}$ pour le défunt.
Cette clause est particulièrement efficace lorsque **tous les biens sont communs** (cas du régime de communauté universelle)

* ne fonctionne pas en cas de divorce